

prouvé ma manière de voir, et il s'est fait élire comme l'un de mes partisans.

Plus tard, Allan Cockeram a résigné son mandat en faveur de M. Meighen, et à l'élection complémentaire, M. Meighen, en sa qualité de chef, s'est prononcé, comme conscriptionniste intégral. Soit dit en passant, il a déclaré dans un de ses discours que je n'avais pas le droit de promettre qu'on ne recourrait pas à la conscription. Puis, sans reprendre haleine ou sans s'arrêter à réfléchir aux différentes promesses qu'il avait lui-même faites à Hamilton ou ailleurs, il promet qu'on imposerait la conscription. Il a été défait par environ 5,000 voix.

Et voilà, monsieur l'Orateur, les antécédents de celui qui était chef du parti conservateur à l'époque où le parti s'est présenté au peuple canadien en 1940. Or, je soutiens que quand le chef actuel du parti conservateur a posé sa candidature dans son comté sous la direction de M. Manion, il s'est engagé à contracter les mêmes obligations qu'avait assumées le chef de ce grand parti. Voilà pour ce qui est de sa déclaration. Après avoir fait cette déclaration, le chef de l'opposition a passé à la discussion du service sélectif national, question qui a occupé les trois quarts de son discours. Le service sélectif national comporte-t-il, oui ou non, la conscription immédiate pour le service outre-mer? Son discours n'a aucunement répondu à cette question. Mais il a tout de même expliqué ce qu'il entendait par le service sélectif national. Cette explication, la voici.

Et qu'entend-on par un tel service? Cela veut dire tout simplement la poursuite pratique de la guerre totale, effectuée d'une manière sensée, équitable et efficace. En un mot, que chaque homme au pays sera appelé à occuper l'emploi de guerre qui convient au moment et à l'endroit opportuns, et de la façon la plus avantageuse.

Monsieur l'Orateur, qui va nous dire en quoi consiste cet emploi? Qui va nous indiquer le moment opportun? Qui va nous dire quel est l'endroit opportun? Je ne doute aucunement qu'il nous dirait: le gouvernement du jour. Eh bien, nous avons eu des gouvernements de ce genre dans le monde, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre, des gouvernements qui ont entrepris de diriger le peuple et de conseiller le peuple dans tout ce que le peuple entreprenait. Un protagoniste de ce régime a été Bismarck, en Allemagne, et cette politique a eu pour résultat le hun moderne qui lutte dans toutes les parties du monde contre les institutions démocratiques.

L'honorable député a dit également que seul un gouvernement national oserait recourir à une mesure de ce genre. Sur ce point, j'incline à croire qu'il a raison. En effet, je doute qu'un parti politique, étayé de traditions, qui comprend la place qu'occupe le Canada dans l'empire britannique, de parti politique, et

[L'hon. M. Gardiner.]

qui désire maintenir les institutions britanniques en vigueur à l'avenir, oserait soumettre une telle politique au public canadien avec l'intention d'en décréter immédiatement l'application. Et je fais cette déclaration à la lumière des faits de notre histoire, sachant quelque chose des traditions de nos partis politiques, de ce qu'ils représentent et de leur position vis-à-vis du gouvernement représentatif, responsable et démocratique sous le régime duquel nous vivons.

Seule une administration sans passé ni avenir politiques oserait appliquer une telle mesure au Canada en ce moment, seul un gouvernement de ce genre s'engageait à le faire. Mais ce n'est pas l'unique question qu'un tel gouvernement aurait à régler, et c'est précisément à cause de cela que je m'y opposerais.

Quant au gouvernement représentatif, la perspective de la destruction certaine de nos institutions démocratiques est la seule condition qui l'amènerait à imposer la conscription au Canada pour service outre-mer. Dans de telles circonstances, il est probable que la députation entière appuierait la décision du gouvernement en ce sens.

Je n'ai pas le temps de discuter un autre point que je soulèverai en comité. Il s'agit de la distribution du capital humain du Canada par rapport à sa population actuelle. Mais je discuterai un instant un discours qui a été souvent cité dans cette chambre.

L'hon. M. STIRLING: J'en appelle au Règlement. Si l'honorable député a fini de traiter de mon chef, je dois dire à regret que je m'oppose à ce qu'il dépasse les quarante minutes qui lui sont allouées, vu la décision qu'a rendue Votre Honneur l'autre jour.

L'hon. M. MACKENZIE: Le ministre a commencé à parler à trois heures vingt.

M. l'ORATEUR: C'est l'heure que j'ai inscrite, trois heures vingt.

L'hon. M. GARDINER: Oui, c'est l'heure qu'indiquait l'horloge.

L'hon. M. STIRLING: Je dois dire alors que les horloges, à mon grand regret, ne s'accordent pas; l'honorable député a commencé à parler à trois heures quatorze d'après l'horloge d'en face.

Une VOIX: Faites réparer la vôtre.

L'hon. M. GARDINER: Je regrette d'avoir à contredire mon honorable ami, ce qui n'arrive pas souvent.

L'hon. M. ROWE: L'horloge de la droite est aussi fausse que votre politique militaire.

L'hon. M. GARDINER: On devrait m'allouer le temps qu'a absorbé cette interruption.